

La Cour des comptes s'attaque à la prise en charge du diabète.

Paris, le 12 septembre 2011. L'Association Française des Diabétiques (AFD) prend acte du rapport 2011 de la Cour des comptes sur l'exécution des lois de financement de la sécurité sociale. Ce rapport recommande de rationaliser la prise en charge à 100% de certaines maladies chroniques en remettant à l'ordre du jour l'idée d'un « bouclier sanitaire ». L'AFD s'interroge sur la véritable finalité des recommandations sur le régime des ALD (affections longue durée) avec une nouvelle fois une logique purement comptable et contreproductive.

Oui à la réforme !

En tant qu'association de patients responsable, l'AFD n'a cessé d'alerter sur l'urgence de réformer notre système de santé, prioritairement dans le cadre de la prochaine Loi de financement de Sécurité Sociale 2012. Une concertation de tous les acteurs de santé doit être menée pour éviter toute décision hâtive, comme nous l'avons malheureusement vu récemment : sortie des ALD de l'hypertension artérielle.

Non à la suppression des ALD

L'AFD réaffirme sa volonté de maintenir une prise en charge à 100% des personnes atteintes de diabète. Une prise en charge qui doit être structurée et renforcée autour des 3 piliers du traitement d'une personne atteinte d'une maladie chronique :

- L'éducation thérapeutique et l'accompagnement,
- La stratégie médicamenteuse,
- Le suivi pour le diagnostic et le traitement précoce des complications, véritables responsables du coût de la maladie.

Pour une prise en charge préventive

Les complications, touchant 10% des patients, sont à l'origine de 50% des dépenses de la sécurité sociale pour le diabète*. Les complications et leur coût social pourraient être largement allégés si les malades bénéficiaient, dès la découverte de la maladie, d'un suivi plus large et mieux coordonné. En début de maladie, ce ne sont ni les médicaments ni les examens complémentaires pour rechercher des complications qui coûtent cher. La suppression de leur prise en charge à 100% ne ferait qu'accélérer la venue des complications et ainsi aggraver leur impact économique.

Construisons ensemble

C'est au prix de ces efforts que nous contribuerons à réduire les dépenses de santé liées au diabète. Ce que nous souhaitons est bien un système de santé plus responsable mais aussi plus efficace pour les patients, garantissant l'égal accès aux soins pour tous.

A moins que ne se cache derrière le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2012 un dessein qui ne cherche que des économies à très court terme et qui pour l'instant ne dit pas son nom. S'agirait-il d'une stratégie d'implosion du système de solidarité nationale pour reconstruire un système où les déficits seraient socialisés et les profits privatisés ? La question se pose ouvertement.

* Coûts et soins remboursés par l'Assurance maladie aux personnes traités pour diabète, BEH 2009

Contact Presse : Christiane Veiniere – tél : 01 40 09 68 57 – 06 75 69 77 38